

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE**  
**VOILE LEGERE 2021-2024**  
(Version avec **annexe**)

*Prescription FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

Nom de la compétition : précisé en **annexe**

Dates complètes : précisées en **annexe**

Lieu : précisé en **annexe**

Autorité Organisatrice : précisée en **annexe**

Grade : précisé en **annexe**

Remarque : Les articles soulignés s'appliquent uniquement aux windsurfs.

## Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) incluant l'annexe B*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 La RCV B3 est supprimée et remplacée par : « Une planche peut toucher une *marque* mais ne doit pas s'y tenir ».

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 2.2 Pour les windsurfs, conformément à la règle 90.2(c) mentionnée dans la règle B7, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre. La procédure est précisée en **annexe**.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

Pour les windsurfs, le temps d'affichage officiel pour l'entrée en vigueur de toute modification aux instructions de course sera précisé en **annexe**.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe**. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe**.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.

En windsurf pour les courses en séries éliminatoires, les horaires des flottes doivent être affichés au tableau officiel d'information au plus tard 30 minutes avant le départ de la première flotte.

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisée en **annexe**.
- 6. PAVILLONS DE CLASSE**  
Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.
- 7. ZONES DE COURSE**  
L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.
- 8. LES PARCOURS**
- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe Parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.
- 8.3 **Parcours longue distance :**  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9. MARQUES**
- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe Zone de course**.
- 11. LE DEPART**
- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Si l'alignement différent, le préciser en **annexe**.
- 11.2 **[DP] Bateaux en attente :** les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Si délai différent, le préciser en **annexe**.
- 11.4 Si la procédure de départ est différente de la RCV 26, le préciser en **annexe**.
- 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.
- 13. L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si l'alignement différent, le préciser en **annexe**.
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
- 14.1 Pour les catamarans, les windsurfs et les autres classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 Pour les catamarans et les autres classes précisées en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.2.3 L'annexe P ne s'applique pas pour les windsurfs.

14.3

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

a. Temps cible précisé en **annexe**. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

b. Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe**.

15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini (ou dans un délai précisé en **annexe** s'il est différent) sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15.3 Le temps limite du premier bateau pour finir pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est précisé en **annexe**.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Communication radio et téléphone

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 17. CLASSEMENT

17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.

### 17.2 Courses retirées

Sont précisés en **annexe**, le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

- le total de ses courses
- le total de ses courses moins la plus mauvaise
- le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Si un autre système de calcul est utilisé, il sera précisé en **annexe**.

17.4 Pour le windsurf Expression (Vague), le système de classement doit être affiché au tableau officiel d' au plus tard 30 minutes avant le signal de la première flotte.

## 18. [DP] REGLES DE SECURITE

18.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**.

18.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. [DP] REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information, à une heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées en **annexe**.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

## 23. [DP] BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

## 25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**.

## 27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :  
-Président du Comité de Course : précisé en **annexe**  
-Jaugeur d'épreuve : précisé en **annexe**  
-Président du Jury : précisé en **annexe**

Annexe aux Instructions de course type  
VOILE LEGERE 2021 – 2024

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL - CATAMARANS et DERIVEURS**  
**Dimanche 27 Mars 2022**  
**Baie de Quiberon**  
**YACHT CLUB de CARNAC**

**1. Règle sanitaire :**

- 1.1 Les règles concernant la crise sanitaire (protocole FFV).  
1.2 Pas de panneau officiel, les documents officiels seront sur le site <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/regate-de-ligue-et-departement-open-skiff-29er-deriveurs-et-catamaran> ainsi que les résultats et les convocations jury.

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Voir 1.2 ci dessus

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : A l'Est du parking du YCCarnac

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Programme des courses

	Horaires	Désignation
Dimanche 27 mars	11 h 00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement

- 5.4 Heure limite du dernier signal d'avertissement : 16 h 00

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

- 6 Description des pavillons de classe :

Open Skiff : Open Bic  
Dériveurs : Violet  
C1 : Rose marqué C1  
C3 : Vert marqué C3  
C4 : Rouge marqué C4

**8. LES PARCOURS**

- 8.1 Parcours : cf Annexe « Parcours »  
8.2 Le cap compas approximatif sera affiché sur un tableau situé à l'arrière du bateau du Comité de Course

**9. MARQUES**

Les marques utilisées sont définies sur les plans de parcours donnés en Annexes

**11. LE DEPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.  
11.2 **[DP] Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.  
11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

**13. L'ARRIVEE**

- 13.1 Définit dans l'annexe parcours

**14. SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.  
14.2 Application de la charte des entraîneurs.

## 15. TEMPS LIMITES

15.1

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir
Toutes	30 mn	45mn

15.2 Délai pour finir après le premier : 30 mn

15.3 Tout bateau ne finissant pas dans le délai de 30mn après le premier de sa série sera classé DNF

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION (Voir IC Type ci-dessus)

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles à l'étage du YCCarnac. Les réclamations et les demandes de réparations ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié. Dans la mesure où il n'y a pas de jury sur cette épreuve, les éventuelles réclamations seront jugés ultérieurement par le conseil départemental d'arbitrage.

## 17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités de l'émargement au départ et au retour :

Pour effectuer un contrôle des concurrents inscrits quittant la terre pour aller courir et revenant à terre après avoir couru, **ceux-ci doivent signaler leur numéro de voile par sms ou WhatsApp au 06.09.66.62.48 avant le départ et au retour.**

Emargement départ : Les concurrents doivent émarger avant leur départ sur l'eau.

Délai pour émarger : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier de leur série.

Pénalités pour non émargement :

Une omission à l'émargement entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits jusqu'à une disqualification.

Cette pénalité est applicable :

- à la première course du jour pour une omission d'émargement aller

- à la dernière course du jour pour une omission d'émargement retour

Ces pénalités seront appliquées sans instruction, ceci modifie la règle 63.1 des règles de course à la voile.

18.2 Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à un bateau du Comité de Course et / ou par sms ou WhatsApp au 06.09.66.62.48.

18.3 [DP] La brassière (ou le gilet) de sécurité et la combinaison isothermique sont obligatoires.

Un bout de remorquage est obligatoire pour tous les bateaux.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Flamme YCC ou marquage YCC sur coque.

## 26. PRIX

Description des prix : les 3 premiers du classement officiel (si il y a plus de 7 bateaux dans la catégorie) pour :

- Open Skiff : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> / 1<sup>ère</sup> fille

- Dériveurs : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

- C1 : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

- C3 : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

- C4 : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

### Arbitres désignés :

Président du comité de course : Francois Pedro (dériveurs) / Guy toureaux et Christian Jozan (catamaran)

Adjointe comité de course : Alain Champy et Cecile Tymen Le Floch

### ANNEXE « ZONES DE COURSE »

